

## Compte rendu de l'audience du 26/09/2023 au rectorat

Une délégation de l'UNSA Education a été reçue ce mardi par Mme la Rectrice accompagnée du Secrétaire Général Académique et du Directeur des Ressources Humaines. Le dialogue social continu avec l'administration nous permet d'aborder les sujets suivants :

### **1) Le Pacte**

Nous avons rappelé que pour le SE-Unsa et l'UNSA-Education, il ne s'agit pas d'une revalorisation comme martelé par notre ministre mais surtout comme nous l'avions anticipé et dénoncé, une usine à gaz réalisée dans la précipitation qui met en difficultés de nombreux personnels (enseignants, chefs d'établissement, IEN, IA-IPR, DDFPT...).

On constate un manque de communication, des informations parcellaires voire contradictoires de la part de l'administration suivant la source ou les territoires.

Pour l'instant les exemples de protocoles RCD élaborés dans les EPLE sont plus souples que les annonces initiales, on cherche à vendre le dispositif mais pas sûr que cela suffise pour attirer les foules.

Nous évoquons les résultats de l'enquête du syndicat UNSA des chefs d'établissement et demandons un point local. Nous rappelons que le RCD ne doit pas être un moyen de pallier aux postes non pourvus ou remplacements de longue durée.

**La Rectrice : Les services ont demandé la remontée des projets de plan RCD pour fin septembre.**

**Dans le 1<sup>er</sup> degré, les choses se passent plutôt bien, les services sont confiants voire très confiants au regard d'une forte demande dans certains territoires.**

**Pour l'instant, pas de remontées permettant de savoir précisément s'il y a des établissements non couverts (mais au SE-UNSA nous savons que c'est le cas, par exemple au collège Pierre Puget à Toulon qui est REP...). Par contre, il a déjà été constaté que le volontariat est supérieur au nombre de PACTE dans certains secteurs. Des collèges ont d'ailleurs demandé que leur crédit PACTE soit abondé. Une vigilance sera portée sur les collèges en REP/REP+/RECT et isolés. Le rectorat craint que ces collèges soient délaissés au profit de collèges plus proches du domicile des volontaires (un PE n'a pas obligé d'intervenir dans le collège du secteur de son école, il peut remplir ses missions PACTE dans un autre établissement).**

**Dans le 2<sup>nd</sup> degré, cela est plus contrasté et dépend souvent de l'adhésion ou non aux principes du PACTE. La Rectrice semble dénoncer un climat syndical hostile (pas possible !). Elle insiste sur les échanges menés avec les chefs d'établissement, très positifs selon elle, qui ne comporteraient pas de pression sur la réalisation des enveloppes de moyens en PACTE.**

Nous évoquons la confusion des dispositifs avec celui de NEFLE sachant que le PACTE a médiatiquement fait oublier tout ce qui existe. Le mille-feuilles des dispositifs de l'EN rend opaque beaucoup de choses pour les collègues.

**Le rectorat va relancer l'appel à projet NEFLE avec une communication en novembre. A ce jour, 120 projets ont été validés pour près de 2 millions d'€, les 2/3 dans le 1<sup>er</sup> degré. Lorsqu'il y a une demande de financement d'une dotation horaire dans le cadre d'un projet NEFLE, c'est payé en « monnaie PACTE ». A notre demande, le rectorat présentera un bilan chiffré de ces projets.**

Dans le 1D, nous demandons une clarification de la mission d'appui à la prise en charge d'EBEP ? (Qui, sur quel secteur, comment sera-t-il retenu, quel type d'intervention ?). La mise en place obligatoire de « Devoirs Faits » en 6e fonctionne-t-elle ?

**Il est attendu un référent par établissement 2D et 1 par circonscription 1D. Dans le 1er degré, les enseignants ne doivent pas se sentir enfermés, tout peut être "pactable", tout est possible y compris rémunérer des actions qui sont déjà remplies bénévolement. Pour Devoirs Faits, aucune difficulté n'est remontée, le dispositif est assuré à 70% par des enseignants mais peut aussi faire intervenir des extérieurs comme des associations.**

Des collègues nous ont sollicités au sujet d'éventuels chevauchements animations pédagogiques/heure de soutien au collègue car ils s'interrogent sur la priorité donnée.

**La Rectrice semble surprise par la question. Elle évoque le souci d'enseignants qui souhaitent bénéficier de leurs 18h d'animations pédagogiques en plus de leur PACTE mais ne voit pas pourquoi cela créerait des tensions entre collègues signataires et non signataires. Il va falloir étudier l'organisation avec les principaux de collège mais pour l'instant, la mission PACTE reste prioritaire.**

Nous faisons remonter le sentiment d'iniquité pour les collègues du post-bac, qui ne peuvent accéder au PACTE que s'il l'intervention a lieu dans le pré-bac, et nos doutes concernant la place des AED dans les dispositifs de remplacement : ils ne sont pas assez nombreux et n'ont pas assez de temps pour cette mission, même payée en dehors de leur emploi du temps, et ne se sentent pas assez formés aux outils.

## **2) Gestions des élèves hautement perturbateurs et/ou violents**

Nous partageons avec la Rectrice les sollicitations quotidiennes de collègues en souffrance, démunis voire en danger face à des élèves violents envers tout ce qui les entourent (autres élèves, équipes éducatives, personnels dans les écoles, ATSEM, AESH...périscolaires) et souvent envers eux-mêmes. Nous posons la question de la légitimité de l'activation du droit de retrait.

Les collègues concernés attendent aide concrète, soutien et solutions, en prenant en compte la souffrance pour l'élève concerné qui souvent nécessiterait des prises en charge par des structures spécialisées pour des soins, mais les équipes ont le sentiment d'un désengagement des structures spécialisées.

A l'UNSA-Education, nous portons la revendication de l'école inclusive, il n'est pas question dans notre discours de remettre en cause cela mais il faut absolument que tous les partenaires éducatifs prennent part à la prise en charge de ces élèves, que les personnels soient formés, écoutés, soutenus et accompagnés dans l'intérêt de toute la communauté éducative.

**La Rectrice : Le constat est partagé au plus haut niveau et est devenu une priorité. Force est de constater que cela concerne principalement le 1er degré dont la majeure partie des faits établissement est liée à des situations d'élèves hautement perturbateurs. L'activation du protocole est la réponse adéquate, le droit de retrait n'en est pas une.**

**Le ministère et les services déconcentrés ont relancé les discussions avec les associations et les ARS et il leur a été rappelé que chacun doit prendre sa part. La prise en charge doit s'accroître car "l'école ne peut pas tout", dicit la Rectrice. Elle rappelle que des décisions de déscolarisation ont déjà été prises pour protéger les équipes, même si cela doit rester exceptionnel. Faire changer d'école les enfants concernés n'est pas en soi la solution, mais permet de faire souffler les équipes, tout comme une éventuelle suspension de scolarisation.**

## **3) Situation des AESH**

Oui à une école inclusive mais avec les moyens humains nécessaires !!!!

**La Rectrice : les moyens sont à la hauteur avec des recrutements réguliers : 220 en septembre 2022, 60 de plus en janvier 2023 et encore 160 en septembre 2023. Cependant les notifications explosent débouchant parfois sur des situations ubuesques qui demandent après identification une réorganisation des moyens. Pour améliorer l'accompagnement, un nouveau dispositif va être expérimenté dans une**

**circonscription varoise : la MDPH s'est engagée à donner des notifications qui ne préciseront pas le type d'accompagnement nécessaire, ce sera au PIAL de définir les besoins (AESH individuel.le/mutualisé.e, nombre d'heures hebdomadaires).**

Affectations des AESH et problèmes du morcellement de l'accompagnement (ex : des élèves accompagnés par 3 AESH différentes).

**La Rectrice entend la difficulté et le besoin de stabilité pour l'élève comme pour les personnels. Elle explique ces emplois du temps morcelés par des notifications qui arrivent en cours d'année...**

Mutations des AESH

**Le SGA reconnaît qu'il n'est pas normal que les AESH ne puissent pas bénéficier des mêmes possibilités de mutations que les autres agents administratifs ou enseignants. La demande de mutation doit pouvoir répondre à des besoins personnels, notamment se rapprocher du domicile et l'administration s'engage à le corriger. Concernant les changements de missions au sein d'un même PIAL, en effet, les contrats d'AESH ne spécifient plus si l'agent est sur une mission individuelle, mutualisée ou collective car le métier englobe les 3. Cependant, le DRH reconnaît avoir eu des remontées d'AESH qui vivaient comme une sanction un changement de poste sans pour autant pouvoir apporter de réponses.**

#### **4) Ambiance générale dans les EPLE**

Les tensions qui ont augmenté dans les EPLE l'an dernier, repartent de plus belle depuis la rentrée. Malgré les interventions des F3S des CSA, les tensions augmentent. On sait qu'il n'y a pas de solutions miracles mais sans doute que l'administration pourrait mettre en place davantage de médiations institutionnelles sans attendre que cela atteigne la F3S, pouvoir répondre aux collègues sans décrédibiliser les chefs d'établissement. Les enseignants doivent sentir que la situation est prise au sérieux par l'institution. Nous rapportons notamment les tensions dans certains établissements, visités par une F3S ou non.

**La Rectrice nous fait part de la mise en œuvre d'une formation financée par le Fonds Interministériel pour l'amélioration des conditions de Travail pour former une quinzaine de médiateurs qui interviendront sur l'ensemble de l'académie. Le rectorat a connaissance d'une quinzaine d'EPLE en situation tendue et assure suivre très sérieusement le climat scolaire de ces établissements.**

D'autres points ont été abordés (RECT, Conseil Académique des savoirs fondamentaux, refonte de la carte des formations des lycées professionnels) mais les services n'avaient pas de réponse précise à nous apporter, mais le suivi sur ces points sera assuré dans les prochains CSA et en groupe de travail.